



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

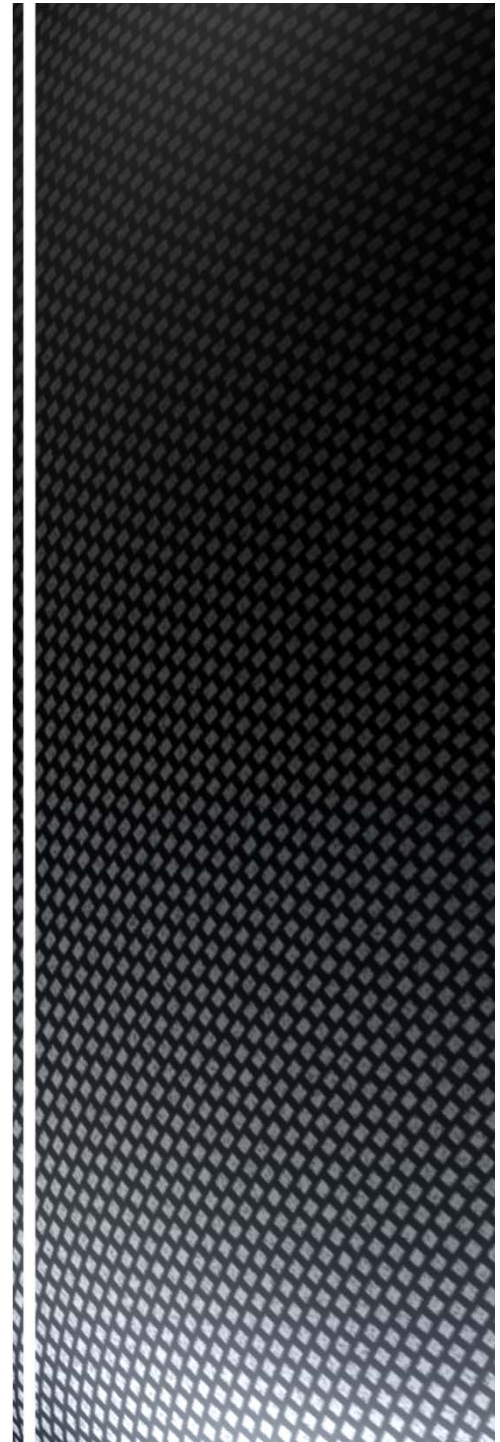
Années scolaires 2014-2017

Perspectives et objectifs

Département de la Formation et de la sécurité
Service de l'enseignement

CX/PA
05.09.2014

1



7 objectifs pour les années 2014-2017

Un bilan annuel en septembre

Mise à jour annuelle de la feuille de route

Objectif 1

**Maîtriser les coûts malgré la
croissance démographique**

Maîtriser les coûts malgré la croissance démographique

Principes

1. **SUSPENDRE**, ne pas SUPPRIMER
2. **Préserver les prestations** touchant directement les élèves (enseignement, appui, soutien, ...)
3. **Définir les priorités** dans les développements (ne pas vouloir tout faire)
4. **Anticiper** pour tous les degrés, **l'évolution des effectifs**
5. Pratiquer **la transparence des coûts** (économies, périodes, EPT)
6. **Développer le partenariat** avec les directions et les associations professionnelles → travailler ensemble

Maîtriser les coûts malgré la croissance démographique

Budget 2015 : effort supplémentaire par rapport au budget 2014

Projet de budget 2015 du SE : ajustements de 2.9 millions de CHF :

- 500'000 CHF sur les recettes (contribution communale)
- 2.4 millions de CHF au niveau de l'organisation scolaire

Effort important mais

- Qualité pas en péril / priorités du Département respectées
- Besoins essentiels du SE pris en considération
- Nécessité de quelques adaptations mineures
- Conditions de travail des enseignants pas péjorées

Maîtriser les coûts malgré la croissance démographique

Variations de postes d'enseignants du SE

Niveaux d'enseignement	Variation de postes d'enseignants		
	2014	2015	total
Primaire	-27	-11	-38
CO	-34	-11	-45
Secondaire 2	-15	-2	-17
Total du SE	-76	-24	-100

Maîtriser les coûts malgré la croissance démographique

Les postes d'enseignants du SE

Tableau Récapitulatif

NOMBRE D'EPT D'ENSEIGNANTS						
	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015
					<i>budget 14 (arrondi)</i>	<i>budget 15</i>
ETABLISSEMENTS DES ECOLES PRIMAIRES	1'526.60	1'521.27	1'550.62	1'565.91	1'540	1'529
ETABLISSEMENTS DU CO	814.60	832.33	850.21	872.82	840	829
ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE II Général	537.98	531.81	532.31	525.56	510	433
ETABLISSEMENTS DE NIVEAU TERTIAIRE					0	61
	2'879.18	2'885.41	2'933.14	2'964	2'890	2'852

correction liée aux EC

-77 -77

correction liée à la HEPVS

67 67

EPT théoriques (tenant compte des futurs transferts)

2'954 2'880 2'852

Objectif 2

**Renforcer l'autonomie
décisionnelle du canton en
matière scolaire**

Renforcer l'autonomie décisionnelle du canton en matière scolaire

Assurer et renforcer l'autonomie de la politique scolaire cantonale tout en collaborant au niveau intercantonal

Préserver la capacité décisionnelle dans le cadre d'HarmoS et la Convention scolaire romande:

- ✓ **Évaluation**: Maintenir les épreuves cantonales et les redoublements dans le cadre EPROCOT (EPReuves ROMandes COMmunes)
- ✓ **Grille horaire**: préservation des spécificités cantonales
- ✓ **Moyens d'enseignement**: choix des supports, mise en œuvre cantonale et supports complémentaires si nécessaire
- ✓ **Personnel enseignant**: Formation, engagement, cahier des charges, liberté méthodologique, exigence

Clarifier les compétences des partenaires

- Clarifier, à propos du rôle de chacun, les points de divergence entre communes et canton
- Revisiter la question du statut cantonal des directions des écoles (variantes souples)
- Collaborer avec la CIIP/CDIP/Confédération tout en préservant les dispositions constitutionnelles

Objectif 3

**Définir et préciser les valeurs
fondamentales de l'École
valaisanne**

Définir et préciser les valeurs fondamentales de l'École valaisanne

- Réviser la partie restante de la loi sur l'instruction publique (LIP) (chap I LIP62)
- Mettre en évidence les valeurs existantes de l'École valaisanne
- Développer des synergies Ecole publique - Ecoles privées
- Harmoniser le traitement des questions relatives à la diversité culturelle et religieuse
- Affirmer les grandes priorités d'enseignement à chaque degré (fondamentaux) (exemple: le savoir par cœur)

Objectif 4

Poursuivre l'introduction des lois sectorielles et améliorer celles qui sont en vigueur

Poursuivre l'introduction des lois sectorielles et améliorer celles qui sont en vigueur

Loi sur l'enseignement primaire

- Mettre en œuvre la loi sur l'école primaire (organisation de la semaine, grille-horaire, médiation, ...)
- Adapter l'organisation de l'EE (école enfantine) au Concordat HarmoS
- Résoudre pour l'EP (école primaire) l'équation temps école - temps de travail des enseignants [33/32 – 30]
- Rédiger l'ordonnance sur l'évaluation [scolarité obligatoire, examens cantonaux, notes, promotions, ...]
- S'assurer de l'assimilation des savoirs fondamentaux
- Préciser le cadre légal du travail d'enseignant hors du cadre classe

Poursuivre l'introduction des lois sectorielles et améliorer celles qui sont en vigueur

Loi sur le CO

- Langue2/Langue3 → groupes à effectif réduit – composition hétérogène
- Effets des conditions d'accès au collège
- Maîtriser, éviter, la croissance des effectifs en année transitoire [EPP]

Objectif 4

Poursuivre l'introduction des lois sectorielles et améliorer celles qui sont en vigueur

Future loi sur l'enseignement secondaire II

- EVAMAR II(CDIP) Evaluation de la réforme de la maturité suisse phase II
- Revalorisation de la filière
- Redoublement au gymnase
- Informations/promotion de la voie gymnasiale au CO
- Perspectives/ouvertures professionnelles des filières universitaires et polytechniques

Objectif 5

**Poursuivre les efforts dans le
domaine de l'intégration**

Poursuivre les efforts dans le domaine de l'intégration

- Proposer les mesures adaptées à chaque situation et veiller à ne pas favoriser la création de besoins individualisés nouveaux (école à la carte)
- Assurer le suivi des dossiers de 0 à 20 ans
- Introduire le nouveau concept de pédagogie spécialisée (coordination et concentration)
- Améliorer le traitement des cas de dyslexie et HPI (haut potentiel)
- Être plus réactif lorsque l'intégration ordinaire a atteint ses limites

Objectif 6

Simplifier et rationaliser tout ce qui peut l'être, en particulier au niveau administratif

Objectif 6

Simplifier et rationaliser tout ce qui peut l'être, en particulier au niveau administratif

- S'adapter à la croissance des effectifs à venir (simplifier l'adm)
- Favoriser les regroupements au niveau de la SO (scolarité obligatoire)
- Étudier une meilleure localisation et répartition des filières du secondaire II et tertiaire
- Développer la Web-administration [suppression du papier, automatiser les procédures]
- Alléger le cartable de l'élève en numérisant les supports d'enseignement (sauf ouvrages de référence)
- Encourager la création de ressources en ligne et les valider
- Garantir la transparence à tous les niveaux - viser la simplicité et l'efficacité

Objectif 7

Assurer la cohérence entre la formation des enseignants et l'enseignement

Assurer la cohérence entre la formation des enseignants et l'enseignement

- Mettre en place une politique en ressources humaines adaptée aux exigences d'une HEP (Haute Ecole Pédagogique)
- Explorer les possibilités de raccourcir le cursus des étudiants tout en maintenant la reconnaissance intercantonale
- Améliorer les équilibres entre recherche, didactique et stages pratiques en classe, en conformité avec la LEHE (Loi encouragement Hautes Ecoles)
- Définir les critères pour la validation des acquis et les formations pédagogiques accélérées
- Rapprocher l'animation des écoles et des enseignants

- Consolider l'équipe et l'organigramme du SE
- Développer le bilinguisme et les échanges
- Mettre en place un dispositif de sécurité des écoles
- Régulariser les activités accessoires du corps enseignant
- Réviser le concept Sports-Arts-Formation (SAF)

... + activités courantes du SE

CONCLUSIONS

Merci de votre attention

Questions?